



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

## Trentième session

**Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018**

**Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement et l'Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement dans l'océan Atlantique et l'océan Indien<sup>1</sup>**

## Résumé

Le Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaire en développement<sup>2</sup> a été lancé officiellement lors de la quarantième session de la Conférence de la FAO, en juillet 2017. Le Programme d'action mondial recommande d'agir pour parer aux menaces pesant sur la sécurité alimentaire et la nutrition en prenant des mesures spécifiques aux niveaux mondial, régional, national et local, afin d'atteindre trois objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement:

- a) créer des environnements propices à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- b) mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients, au service d'une alimentation saine et de la nutrition;
- c) donner aux personnes et aux communautés les moyens d'accéder à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.

<sup>1</sup> Les petits États insulaires en développement (PEID) forment un groupe distinct de pays en développement qui ont en commun des vulnérabilités et des problèmes en matière de développement. Le Groupe des PEID des Nations Unies est constitué de trente-sept pays répartis dans trois régions: la région des Caraïbes, la région du Pacifique et la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la Mer de Chine du Sud (AIMS).

<sup>2</sup><http://www.fao.org/3/a-i7297f.pdf>.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



La FAO contribuera à la mise en œuvre du Programme d'action mondial dans le cadre d'une Initiative interrégionale sur les PEID.

L'Initiative a été élaborée en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque PEID des trois sous-régions, dans le cadre du Programme d'action mondial. Outre les trois composantes sous-régionales spécifiques, l'Initiative comprend une composante transrégionale qui vise à promouvoir la coopération Sud-Sud, les partenariats et le partage de l'expérience acquise.

### **Indications que la Conférence régionale est invitée à donner**

La Conférence régionale est invitée à:

- a) prendre note des progrès réalisés et à donner des indications sur la mise en œuvre des activités de l'Initiative interrégionale;
- b) examiner la composante de l'Initiative interrégionale consacrée à l'océan Indien et à l'océan Atlantique.

## **I. Rôle de la FAO dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement**

1. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID) s'est tenue à Samoa, en 2014. Le document final de la conférence, les Orientations de Samoa, souligne qu'il faut prendre des initiatives au niveau national et renforcer la coopération internationale, afin de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les PEID en matière de développement durable. L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition y est désignée comme l'un des défis les plus importants à relever. Ceci a été rappelé lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui s'est tenue en 2014 et qui a souligné la complexité du fardeau de la malnutrition, de la sous-alimentation, des carences en micronutriments et de l'obésité qui pèse sur les PEID.

2. Les Orientations de Samoa (paragraphe 61) invitent la FAO à faciliter la création d'un forum biennal, afin d'élaborer un Programme d'action consacré aux défis en matière d'alimentation et de nutrition dans les PEID. Dans ce contexte, la FAO a travaillé étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et le Bureau du Haut-Représentant de l'ONU pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'élaborer le Programme d'action mondial, qui a été lancé officiellement à Rome, lors de la quarantième session de la Conférence de la FAO, en juillet 2017.

3. Le Programme d'action mondial est un document d'orientation visant à renforcer la cohérence, aux niveaux mondial et national, des mesures relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les PEID, à aider les gouvernements des PEID à renforcer les approches qu'ils ont adoptées au niveau national et à s'assurer que les processus d'élaboration des politiques au niveau mondial et régional répondent de façon adaptée à leurs besoins et priorités.

4. Le Programme d'action mondial recommande de prendre des mesures aux niveaux local, national, régional et mondial, afin d'atteindre trois objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement:

- a) créer des environnements propices à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- b) mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients, au service d'une alimentation saine et de la nutrition;
- c) donner aux personnes et aux communautés les moyens d'accéder à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.

5. Il souligne la nécessité d'adopter une approche multipartite et plus intégrée, afin de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les PEID. Il vise à accélérer la concrétisation des mesures destinées à appuyer les efforts des PEID pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et intègre les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable.

6. Afin de mettre en œuvre le Programme d'action mondial, il faut:

- a) identifier les besoins spécifiques, afin de s'assurer que le Programme d'action mondial est aligné sur les stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui existent au niveau national;
- b) élaborer conjointement des programmes d'action régionaux et nationaux;
- c) renforcer l'efficacité du partage des connaissances et des activités interrégionales au sein des PEID;

d) renforcer la coordination des activités des partenaires de développement et des gouvernements des PEID, en travaillant conjointement à la mobilisation de ressources aux niveaux international, régional et national.

7. La FAO contribuera à la mise en œuvre du Programme d'action mondial dans le cadre de l'Initiative interrégionale sur les PEID.

8. Le Programme d'action mondial et l'Initiative interrégionale, qui sont les principaux mécanismes de mise en œuvre de la FAO, ont été élaborés en tenant compte du fait que les PEID font face à de nombreux obstacles communs qui entravent leur développement durable: bases de ressources réduites; dépendance à l'égard des ressources océaniques; dépendance à l'égard de l'instabilité des marchés; importations alimentaires élevées; coûts importants de l'énergie, des transports et des communications; fragilité des milieux naturels, etc. Ces contraintes impliquent une plus grande vulnérabilité face aux crises et un développement limité des secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts à vocation commerciale.

9. Afin de prendre en compte les spécificités et les besoins de chaque sous-région concernée par le Programme d'action mondial<sup>3</sup>, l'Initiative interrégionale comprend trois composantes sous-régionales pour la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale (AIMS), la région des Caraïbes et la région du Pacifique. En outre, l'Initiative interrégionale dispose d'une composante transrégionale qui vise à favoriser la coopération Sud-Sud, les partenariats et le partage des connaissances.

10. Dans l'esprit du Programme d'action mondial, l'Initiative interrégionale met en particulier l'accent sur la création de partenariats au sein et en dehors du système des Nations Unies et sur la collaboration avec d'autres organismes, les organisations régionales, les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé.

11. Enfin, pour répondre au besoin d'adopter une approche multipartite et plus intégrée, l'Initiative interrégionale a été élaborée aux fins d'encourager l'appui stratégique transversal des programmes dans les PEID. L'Initiative interrégionale s'appuiera sur les programmes de la FAO qui existent déjà ou qui sont au stade de la planification en encourageant le partage des connaissances et en facilitant la mise en commun des bonnes pratiques. Tout cela facilitera la transposition des interventions à plus grande échelle: l'ensemble de petits projets existants seront intégrés dans une approche plus programmatique mieux adaptée à une mobilisation de ressources supplémentaires, comme celles du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat.

## **II. Plan de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'Initiative interrégionale sur la convergence des politiques dans les PEID de l'océan Atlantique et de l'océan Indien**

12. Sur la base des résultats de l'atelier de consultation qui s'est tenu en avril 2018, un certain nombre d'activités préliminaires ont été élaborées en vue de leur mise en œuvre entre juin 2017 et avril 2018, dans le cadre de la composante sous-régionale de l'Initiative interrégionale consacrée à la région AIMS, l'objectif principal étant de se familiariser avec le Programme d'action mondial.

---

<sup>3</sup>Dans la sous-région du Pacifique par exemple, la composante intégrera un ensemble d'activités visant à lutter contre le problème croissant des maladies non transmissibles, qui pèse sur les économies des Îles du Pacifique et leurs communautés.

13. Étape 1: formalisation et mise en œuvre des réseaux techniques sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique, aux niveaux national, régional et interrégional.
14. Étape 2: sensibilisation et mobilisation de ressources au niveau des gouvernements et des autres partenaires de développement, en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
15. Étape 3: création ou identification d'une structure chargée de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux national et régional.
16. Étape 4: promotion du Programme d'action mondial et des partenariats avec les organisations régionales, en vue de leurs mises en œuvre dans les PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique.
17. ***Feuille de route pour la formulation et l'adoption de la composante sous-régionale de l'Initiative interrégionale consacrée aux PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique:***
- **Octobre – décembre 2017:** rédaction de la composante de l'Initiative interrégionale de la FAO consacrée aux PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique;
  - **Décembre 2017 – janvier 2018:** traduction et examen du projet de proposition au niveau des pays (par les équipes de pays multisectorielles constituées dans les PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique);
  - **Fin janvier 2018:** atelier de validation technique, en présence des secrétaires permanents/directeurs, des membres des équipes de pays multisectorielles et de l'équipe de la FAO;
  - **Février 2018:** Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique – Présentation et adoption par les ministres de la composante sous-régionale de l'Initiative interrégionale de la FAO en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition consacrée aux PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique.

### **III. Mise en œuvre de la composante consacrée aux PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique: principales priorités et progrès accomplis**

18. En avril 2017, la deuxième consultation régionale des PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique a été convoquée, afin de contribuer à la mise au point définitive du Programme d'action mondial et de commencer l'élaboration de la composante de l'Initiative interrégionale consacrée aux PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique. Les pays concernés sont: le Cabo Verde, la Guinée-Bissau et Sao Tomé-et-Principe (PEID de l'océan Atlantique); les Comores, les Maldives, Maurice et les Seychelles (PEID de l'océan Indien), ainsi que la République-Unie de Tanzanie (Zanzibar)<sup>4</sup>.

19. Les objectifs spécifiques suivants ont été atteints:

- 1) Des informations sur les préparatifs en cours en vue de l'adoption du Programme d'action mondial ont été transmises aux autorités de chacun des PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique.

---

<sup>4</sup>Zanzibar n'est pas formellement un PEID, mais partage de nombreuses caractéristiques avec ces pays et bénéficiera de l'appui de l'Initiative interrégionale sur les PEID.

- 2) Les PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique ont été familiarisés au contenu du Programme d'action mondial et à ses liens avec les processus de portée mondiale et régionale existants, notamment le Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) pour l'océan Indien.
  - 3) Une assistance a été fournie à ces PEID, afin qu'ils établissent une stratégie de groupe visant à identifier les mesures prioritaires en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à éviter qu'ils ne multiplient inutilement les efforts au niveau national en matière de suivi et d'évaluation, d'établissement de rapports et d'allocation des ressources.
  - 4) Une plateforme a été mise à disposition des PEID, afin qu'ils dégagent un point de vue partagé sur les avantages de se familiariser ensemble au Programme d'action mondial, ce qui les encouragera à se l'approprier.
  - 5) Des informations ont été transmises sur l'élaboration de la composante de l'Initiative interrégionale consacrée aux PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique, qui est un mécanisme de mise en œuvre du Programme d'action mondial de la FAO.
20. Tous les pays participants sont convenus que les défis auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (malgré certaines différences entre les pays) sont abordés de façon pertinente dans le Programme d'action mondial.
21. Plusieurs questions fondamentales ont été mises en avant:
- 1) Un accent particulier a été mis sur le problème spécifique que pose la coordination aussi bien au sein des pays (entre les ministères et entre les secteurs privé et public) qu'entre les pays. Les PEID n'en sont pas tous au même point en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales sur la sécurité alimentaire et la nutrition et ont des structures institutionnelles de coordination différentes, mais tous sont convenus qu'il y avait encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.
  - 2) Il est essentiel de poursuivre ces améliorations en prenant des mesures concrètes, notamment en invitant les parlementaires à faire part de leurs expériences, et en déployant des efforts visant à renforcer les plateformes sectorielles existantes.
  - 3) La mise en œuvre de stratégies visant à lutter contre la forte dépendance à l'importation alimentaire est une caractéristique particulière des PEID de l'océan Atlantique et de l'océan Indien. Il faudrait résoudre le problème de la rareté des terres agricoles dans les PEID en utilisant de manière durable celles qui existent pour produire divers aliments sains.
  - 4) Il faudrait absolument revoir la gestion des échanges commerciaux, afin de rééquilibrer le rapport entre les importations et la production intérieure. Pour les PEID de l'océan Indien par exemple, une importante partie de la stratégie consisterait à améliorer les échanges intrarégionaux avec Madagascar, ce qui nécessiterait d'examiner si les normes existantes sont adaptées, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires.
  - 5) L'alignement du Programme d'action mondiale sur les processus existants, en particulier sur les indicateurs du Programme 2030, permettrait de définir un cadre pour le renforcement des interactions entre les organes nationaux et régionaux (Commission océanographique intergouvernementale [COI], Communauté économique des États d'Afrique centrale [CEEAC], Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO] et Marché commun de l'Afrique orientale et australe [COMESA], etc.).
22. Il a en outre été suggéré que l'Initiative interrégionale aborde les questions suivantes:
- 1) l'augmentation de la production, de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole;
  - 2) l'établissement de mesures adéquates sur les marchés régionaux et interrégionaux de produits agricoles, notamment des mesures sanitaires et phytosanitaires;
  - 3) la formulation de mesures et de plans d'action en faveur d'une amélioration de la sécurité nutritionnelle, conformément aux recommandations de la CIN2;
  - 4) le renforcement des capacités de résilience des communautés face au changement climatique et aux catastrophes naturelles;

- 5) l'aide au partage des données et des enseignements tirés de l'expérience entre les PEID de l'Atlantique et de l'océan Indien;
- 6) la création d'un mécanisme commun de coordination pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action des Orientations de Samoa, en vue de relever les défis en matière d'alimentation et de nutrition.

23. Les participants sont convenus qu'il fallait que la sous-composante de l'Initiative interrégionale consacrée aux PEID de l'océan Indien et de l'océan Atlantique donne la priorité à un certain nombre de domaines clés nécessitant une action immédiate, à savoir: i) le renforcement des plateformes de coordination; ii) la révision des recommandations nutritionnelles, en particulier en y incluant des produits locaux; iii) l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données; et iv) la création de liens entre les producteurs et les marchés touristiques.

24. Les principales priorités définies par les pays et présentées ci-après ont servi de base à la rédaction du document technique intitulé «Composante de l'Initiative interrégionale pour la sécurité alimentaire et la nutrition consacrée aux PEID de l'océan Atlantique et de l'océan Indien».

### *Progrès accomplis*

25. En raison de son rôle dans l'élaboration de l'Initiative interrégionale, il est entendu que la FAO apporte déjà un grand soutien aux PEID de l'océan Atlantique et de l'océan Indien. Le projet régional intitulé «Adoption de pratiques agricoles efficaces et intelligentes face au climat dans les petits États insulaires en développement d'Afrique», financé par le Fonds fiduciaire africain de solidarité, vise à mettre en place des pratiques agricoles climato-intelligentes, à améliorer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et à promouvoir la mise en place de réseaux de connaissances sur le développement économique agricole durable dans les PEID d'Afrique.

26. Les activités liées au projet seront mise en œuvre dans trois pays pilotes: le Cabo Verde, la Guinée-Bissau et les Seychelles. Par ailleurs, les autres PEID de l'océan Atlantique et de l'océan Indien (Comores, Maurice et Sao Tomé-et-Principe) bénéficieront d'échanges régionaux et d'activités de partage des connaissances.

27. Le projet est axé sur quatre composantes principales:

- a) **La promotion de pratiques efficaces et climato-intelligentes dans le domaine de la production agroalimentaire**, qui comprendra une large gamme d'activités, comme la promotion de pratiques agricoles efficaces et intelligentes face au climat chez les petits agriculteurs qui utilisent des plantes faciles à cultiver et à forte valeur nutritionnelle et marchande; le renforcement des capacités des petits agriculteurs en matière d'organisation, afin que ceux-ci puissent s'adapter aux effets du changement climatique; la promotion de l'utilisation de dispositifs de concentration du poisson, afin d'améliorer l'offre et la consommation intérieures de poisson; et la réduction des pertes après récolte et des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les filières de production agroalimentaires intérieures;
- b) **La promotion de débouchés commerciaux intérieurs et régionaux viables pour des produits alimentaires à valeur ajoutée**, qui comprendra plusieurs activités, comme le renforcement des capacités des petits agriculteurs à se mettre en relation avec les acteurs d'une autre chaîne de valeur et à accroître leur participation à des marchés alimentaires viables; l'identification de marchés de niche à forte valeur, notamment le commerce équitable, l'agriculture biologique, l'appellation d'origine, etc.;
- c) **La promotion de comportements alimentaires sains, grâce à des systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition**, grâce à l'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, afin de mettre en place des politiques et une législation sur la qualité de l'alimentation et l'éducation nutritionnelle;

d) **La création de plateformes de partage des connaissances dans les PEID d'Afrique** qui mettent l'accent sur les points communs, afin de renforcer les approches collaboratives intrarégionales, tout en prenant en compte les particularités de chaque pays, notamment leur situation économique.

28. Dans un souci de renforcement des capacités, la FAO a organisé un atelier régional sur le thème «Veiller à ce que le commerce des produits agricoles et alimentaires améliore la nutrition dans les PEID», à Antananarivo en octobre 2017, qui a rassemblé les représentants du Cabo Verde, des Comores, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie (Zanzibar), de Sao Tomé-et-Principe et des Seychelles, ainsi que les organes régionaux suivants: le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI). L'atelier a permis aux pays de mieux comprendre les possibilités et les problèmes que pose l'amélioration du commerce intrarégional en faveur de la nutrition et définir les principales mesures de suivi à prendre pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de la sous-composante de l'Initiative interrégionale en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition consacrée aux PEID de la région AIMS.